



Domaine 25 - Arts du Spectacle et Techniques de Communication

Année académique 2026-27

Son

Bachelier de Type court - 180 crédits

Projet pédagogique (Profil d'enseignement)

Construire une carrière sur une vibration de l'air représente bien le paradoxe permanent de l'enseignement du son. Impalpable, mais porteur de sens, le son est un art du temps et, de ce fait, est toujours victime de son incapacité à se figer. Le son ne peut s'apprendre que par la relation avec son origine et par l'outil qui le transmet. Il ne prend de valeur que par la connaissance de son objet et par les modifications qu'il subit pour atteindre l'auditeur·ice.

L'enseignement du son à l'INSAS se caractérise d'abord par une approche polyvalente des différents domaines, réunissant tant le son lié à l'image (cinéma et télévision) que le son autonome (musique et radio). Dans chacun de ces domaines, l'approche se veut culturelle, c'est-à-dire qu'elle se distingue clairement de l'approche instrumentale en favorisant le contenu et non une simple dextérité. Elle nécessite l'acquisition de nombreuses connaissances des domaines artistiques et scientifiques, ramenant sur le même plan la physique et la musique, l'acoustique et l'histoire du cinéma.

L'objectif n'est pas de former des technicien·ne·s immédiatement efficaces ou performant·e·s, mais bien des opérateur·ice·s pensant·e·s, capables, à terme, d'assumer le rôle d'interprète entre un·e créateur·ice et son public, capables de maîtriser non des machines, mais bien un processus de transmission du discours.

La méthode repose sur les principes généraux de l'école: répartition équilibrée des cours théoriques et travaux pratiques, du travail en équipe et de la recherche en solitaire. Une part importante est réservée à l'expérimentation, tandis que la compréhension des critères professionnels s'effectue au travers de stages. La disposition chronologique des cours et des exercices pratiques est le fruit de l'expérience accumulée depuis la naissance de l'école. Elle assure notamment la possibilité d'association des étudiant·e·s des différents cursus nécessaire à leurs apprentissages respectifs aux moments opportuns pour permettre d'assurer l'acquisition des compétences requises. Elle fait partie du projet pédagogique de l'option.

Le cursus Son se différencie des enseignements spécialisés par une approche plus interdisciplinaire, ne privilégiant aucun axe, permettant ainsi aux aspects spécifiques d'enrichir la perception générale.

Référentiel de compétences

1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence;
2. Définir et concrétiser de manière autonome un processus de création artistique;
3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde;
4. Ressentir, engendrer et faire advenir des émotions par le biais de la création artistique;
5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle;
6. Évaluer la sécurité et organiser la charge de travail pour préserver son intégrité et celle des autres;
7. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques du son;
8. Maîtriser les potentialités narratives du son;
9. Démontrer ses capacités à appréhender et à s'insérer dans des contextes culturels, sociaux et professionnels divers.

Bloc B1	60 crédits
Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE) Identifiant de l'UE	Pratique artistique fondamentale UE.SON.B1.1
Descriptif	Exploration des pratiques artistiques fondamentales du son et de l'image du cinéma de fiction et documentaire, à travers divers exercices. Initiation pratique aux différentes spécialités qui contribuent à la réalisation d'une œuvre audiovisuelle.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	25 cr
Pondération	8%
Volume horaire	387 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,2,3,4,5,6,7,8
Niveau de certification	6
Prérequis	
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	B1
Quadrimestre de programmation	12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	Prise et traitement du son (Prise de son)	Initiation au son	1	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	Prise et traitement du son (Prise de son)	Pilote : préparation + tournage	2	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	Prise et traitement du son (Mixage synchrone)	Pilote : mixage	0,5	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	Prise et traitement du son (Prise de son)	PVD : prise de son	0,5	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	Prise et traitement du son (Mixage synchrone)	PVD : Mixage	0,5	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	Prise de vues et traitement de l'image (Prise de vues)	PVD : prise de vues	0,5	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	Montage et pratique scripte (Montage image)	PVD : montage	1	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	Réalisation et production radio/télévision/multimédia (Écriture)	PVD : choix du sujet et scénarisation	1	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	Radio-TV (Réalisation radio-télévision)	PVD : préparation + tournage	0,5	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	Montage et pratique scripte (Montage son)	Zodiac	1	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	Montage et pratique scripte (Montage image)	Initiation au montage	1	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	Prise de vues et traitement de l'image (Photographie)	Photographie	1	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	Cinéma (Réalisation)	Découpage	2	obligatoire	JA+titulaire

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Descriptif	Approche des bases scientifiques destinées à aborder les disciplines de l'image et du son.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	16 cr
Pondération	6%
Volume horaire	322 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,7,8
Niveau de certification	6
Prérequis	
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	B1
Quadrimestre de programmation	12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Théorie et pratique de l'image (Techniques de la prise de vue)	Mise en place film	1	obligatoire	TP
Technique	Informatique, électricité et/ou électronique appliquée aux arts du spectacle (Informatique)	Informatique 1	1	obligatoire	TE
Technique	Informatique, électricité et/ou électronique appliquée aux arts du spectacle (Électricité)	Électricité	2	obligatoire	EE
Technique	Étude des techniques audiovisuelles ()	Techniques audiovisuelles	1,5	obligatoire	EE
Technique	Théorie et pratique du montage et du scripte (Technologie du montage)	Initiation instrumentale au montage	0,5	obligatoire	TP
Technique	Théorie et pratique de l'image (Techniques de la prise de vue)	Initiation instrumentale à l'image	0,5	obligatoire	TP
Technique	Théorie et pratique du son (Électroacoustique)	Électroacoustique 1	2	obligatoire	EE
Technique	Théorie et pratique du son (Technologie de la prise de son)	Initiation instrumentale au son	0,5	obligatoire	TP
Technique	Théorie et pratique du son (Technologie de la prise de son)	Introduction à la prise de son	0,5	obligatoire	EE
Technique	Théorie et pratique du son (Techniques numériques)	Initiation pro tools	1	obligatoire	TP
Général	Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Mathématiques appliquées aux arts)	Mathématiques	1	obligatoire	EE
Général	Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Physique appliquée aux arts du	Physique	1	obligatoire	EC

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Descriptif	Approche des outils de réflexion nécessaires à l'appréhension des dimensions historiques, éthiques et esthétiques du monde audiovisuel.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	16 cr
Pondération	4%
Volume horaire	170 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,3,8
Niveau de certification	6
Prérequis	
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	B1
Quadrimestre de programmation	12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Évolution des formes artistiques (Musique appliquée aux arts du spectacle)	Point de vue musical	1	obligatoire	EC
Technique	Analyse appliquée aux arts du spectacle (Œuvres cinématographiques)	Analyse dramaturgique	0,5	obligatoire	TE
Technique	Analyse appliquée aux arts du spectacle (Œuvres documentaires)	Séminaire cinéma du réel	2	obligatoire	TE
Technique	Théorie et pratique du montage et du scripte (Technologie du scripte)	Exposé scripte	0,5	obligatoire	TE
Général	Histoire des arts (Cinéma)	Histoire du cinéma	1	obligatoire	EE
Général	Philosophie (Philosophie de l'art)	Ethique de l’audiovisuel	1	obligatoire	TE

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)		Théorie et technique 2
Identifiant de l'UE		UE.SON.B1.4
Descriptif	Approche des bases techniques de l'image en général et de l'image électronique en particulier.	
Obligatoire/optionelle	Obligatoire	
Crédits ECTS	3 cr	
Pondération	2%	
Volume horaire	45 h	
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,7	
Niveau de certification	6	
Prérequis		
Corequis		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français	
Position Chronologique de l'UE	B1	
Quadrimestre de programmation	12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)	
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.	
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation	
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants	

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Général	Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Optique)	Optique	1	obligatoire	EE
Technique	Informatique, électricité et/ou électronique appliquée aux arts du spectacle (Électronique)	Image électronique	0,5	obligatoire	EE

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Bloc B2	60 crédits
Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE) Identifiant de l'UE	Pratique artistique du son lié à l'image UE.SON.B2.5
Descriptif	Applications pratiques encadrées et spécifiques au son lié à l'image, sur base des acquis instrumentaux et artistiques fondamentaux.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	16 cr
Pondération	8%
Volume horaire	245 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,2,3,4,5,6,7,8
Niveau de certification	6
Prérequis	UE.Son.B1.1
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	B2
Quadrimestre de programmation	12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	Prise et traitement du son (Prise de son)	Remake : préparation + tournage	2,5	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	Prise et traitement du son (Prise de son)	Reportages I2/S2 : tournage	1	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	Prise et traitement du son (Prise de son)	Fiction 2 : sons seuls	1	obligatoire	JA+titulaire
Technique	Esthétique (Son)	Conception sonore	2	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	Prise et traitement du son (Mixage synchrone)	Fiction 2 : mixage	0,5	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	Prise et traitement du son (Mixage synchrone)	Remake : mixage	0,5	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	Prise et traitement du son (Mixage synchrone)	Reportages I2/S2 : mixage	0,5	obligatoire	JA+titulaire

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)		Pratique artistique du son autonome
Identifiant de l'UE		UE.SON.B2.6
Descriptif	Approche essentiellement pratique des bases de l'acoustique musicale et de la prise de son musical. Mixage et prise de son naturelle.	
Obligatoire/optionelle	Obligatoire	
Crédits ECTS	8 cr	
Pondération	6%	
Volume horaire	120 h	
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,2,3,4,5,6,7,8	
Niveau de certification	6	
Prérequis	UE.Son.B1.1	
Corequis		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français	
Position Chronologique de l'UE	B2	
Quadrimestre de programmation	12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)	
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.	
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation	
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants	

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	Prise et traitement du son (Mixage autonome)	Pratique du studio multipistes 1	1	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	Prise et traitement du son (Prise de son)	Prise de son classique	2	obligatoire	JA+titulaire
Technique	Théorie et pratique du son (Technique du traitement du son)	Séminaire art du son	1	obligatoire	EC

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Descriptif	Approche théorique du son en général, dans ses domaines d'application.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	16 cr
Pondération	8%
Volume horaire	226 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,7,8
Niveau de certification	6
Prérequis	UE.Son.B1.2
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	B2
Quadrimestre de programmation	12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Informatique, électricité et/ou électronique appliquée aux arts du spectacle (Maintenance)	Maintenance des équipements audio	1	obligatoire	EE+EC
Technique	Informatique, électricité et/ou électronique appliquée aux arts du spectacle (Électricité)	TP Electricité	0,5	obligatoire	EE+EC
Technique	Théorie et pratique du son (Technique du traitement du son)	Bruitage	1	obligatoire	EC
Technique	Théorie et pratique du son (Technique du traitement du son)	Post-synchro	0,5	obligatoire	EC
Technique	Théorie et pratique du son (Technique du traitement du son)	Technologie du son synchrone	0,5	obligatoire	EC
Technique	Théorie et pratique du son (Technique du traitement du son)	Théorie du son autonome	1	obligatoire	EO
Technique	Théorie et pratique du son (Technique du traitement du son)	Théorie de la prise de son 1	1	obligatoire	EO
Technique	Écriture (Radio)	Initiation Ecriture Radio	1	obligatoire	TE
Technique	Théorie et pratique du son (Technologie de la prise de son)	Théorie appliquée au mixage	0,5	obligatoire	EE+EC
Technique	Étude des techniques audiovisuelles ()	Approche des effets spéciaux	1	obligatoire	EC

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Descriptif	Etude des éléments théoriques fondamentaux nécessaires à la compréhension des techniques du son.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	12 cr
Pondération	4%
Volume horaire	150 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,7
Niveau de certification	6
Prérequis	UE.Son.B1.2
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	B2
Quadrimestre de programmation	12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Informatique, électricité et/ou électronique appliquée aux arts du spectacle (Informatique)	Techniques numériques	1	obligatoire	EE
Général	Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Électroacoustique)	Electroacoustique 2	1,5	obligatoire	EO
Technique	Informatique, électricité et/ou électronique appliquée aux arts du spectacle (Informatique)	Informatique 2	1	obligatoire	TE
Général	Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Mathématiques appliquées aux arts	Statistiques	0,5	obligatoire	EO

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)		Analyse, narration, histoire 2	
Identifiant de l'UE		UE.SON.B2.9	
Descriptif		Approfondissement des caractères historiques et esthétiques du monde de l'audiovisuel.	
Obligatoire/optionelle		Obligatoire	
Crédits ECTS		7 cr	
Pondération		3%	
Volume horaire		105 h	
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)		1,3,8	
Niveau de certification		6	
Prérequis		UE.Son.B1.3	
Corequis			
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	
Position Chronologique de l'UE		B2	
Quadrimestre de programmation		12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)	
Evaluation		Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.	
Service responsable de l'organisation		Bureau d'Etude et de Programmation	
Service responsable de l'évaluation		Secrétariat des étudiants	

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Esthétique (Son)	Esthétique son	1	obligatoire	TE
Technique	Esthétique (Cinéma)	Langage cinématographique et neurosciences	1	obligatoire	TE
Général	Histoire des arts (Cinéma)	Histoire du cinéma	1	obligatoire	EO
Général	Histoire des arts (Musique)	Musique	0,5	obligatoire	EO

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)		Initiation au studio multicaméra	
Identifiant de l'UE		UE.SON.B2.10	
Descriptif		Applications pratiques encadrées et spécifiques au son lié à l'image en studio multicam, sur base des acquis instrumentaux et artistiques fondamentaux.	
Obligatoire/optionelle		Obligatoire	
Crédits ECTS		1 cr	
Pondération		1%	
Volume horaire		30 h	
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)		1,2,3,4,5,6,7,8	
Niveau de certification		6	
Prérequis		UE.SON.B1.1	
Corequis			
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	
Position Chronologique de l'UE		B2	
Quadrimestre de programmation		2	
Evaluation		Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.	
Service responsable de l'organisation		Bureau d'Etude et de Programmation	
Service responsable de l'évaluation		Secrétariat des étudiants	

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	Prise et traitement du son (Prise de son)	Initiation au studio multicaméra	1	obligatoire	Titulaire

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Bloc B3	60 crédits
Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE) Identifiant de l'UE	Pratique artistique de la prise et du traitement UE.SON.B3.10
Descriptif	Travaux pratiques de fin d'études, relatifs aux divers domaines du son abordés antérieurement.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	21 cr
Pondération	16%
Volume horaire	355 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,2,3,4,5,6,7,8
Niveau de certification	6
Prérequis	UE.Son.B2.5,6
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	B3
Quadrimestre de programmation	12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	Prise et traitement du son (Mixage autonome)	Pratique du studio multipistes 2	3	obligatoire	JAE +titulaire
Artistique	Prise et traitement du son (Mixage synchrone)	Mixage fiction/documentaire RCRTV3, approche documentaire I3/S3	1,5	obligatoire	JAE +titulaire
Artistique	Prise et traitement du son (Prise de son)	Radio stéréo	1	obligatoire	JAE +titulaire
Artistique	Prise et traitement du son (Prise de son)	Fiction/documentaire : préparation + tournage + montage	2	obligatoire	JAE +titulaire
Artistique	Montage et pratique scripte (Montage son)	Son imposé	1	obligatoire	JAE +titulaire
Artistique	Prise et traitement du son (Prise de son)	Approche documentaire I3/S3 : préparation + tournage	2	obligatoire	JAE +titulaire

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Descriptif	Éléments créatifs de la postproduction sonore: montage son, exploitation des sons seuls, création acousmatique.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	5 cr
Pondération	5%
Volume horaire	90 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,2,3,4,5,6,7,8
Niveau de certification	6
Prérequis	UE.Son.B2.5,6
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	B3
Quadrimestre de programmation	12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	Prise et traitement du son (Prise de son)	Environnement sonore cinéma	1	obligatoire	EC
Artistique	Montage et pratique scripte (Montage son)	Sonorisation d'un film muet	1,5	obligatoire	Titulaire

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l’Unité d’Enseignement (UE) Identifiant de l'UE		Théorie et technique 4 UE.SON.B3.12
Descriptif		Approche théorique des questions du traitement du signal sonore et des principes généraux des techniques de sonorisation d'un spectacle.
Obligatoire/optionelle		Obligatoire
Crédits ECTS		6 cr
Pondération		5%
Volume horaire		90 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)		1,7
Niveau de certification		6
Prérequis		UE.Son.B2.7
Corequis		
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français
Position Chronologique de l'UE		B3
Quadrimestre de programmation		12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)
Evaluation		Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation		Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation		Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l’AA	Type d’évaluation
Technique	Théorie et pratique du son (Technique du traitement du son)	Renforcement sonore 1	1	obligatoire	TE
Technique	Théorie et pratique du son (Technique du traitement du son)	Renforcement sonore 2	1	obligatoire	TE
Technique	Théorie et pratique du son (Technique du traitement du son)	Théorie de la prise de son 2	2	obligatoire	EC

Légende des types d’évaluation :
 EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)		Travaux pratiques d'électroacoustique	
Identifiant de l'UE		UE.SON.B3.13	
Descriptif		Exploration des aspects techniques des problématiques sonores. Mesures électroacoustiques et travail de réalisation pratique.	
Obligatoire/optionelle		Obligatoire	
Crédits ECTS		5 cr	
Pondération		5%	
Volume horaire		75 h	
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)		1,7	
Niveau de certification		6	
Prérequis		UE.Son.B2.7	
Corequis			
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	
Position Chronologique de l'UE		B3	
Quadrimestre de programmation		12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)	
Evaluation		Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.	
Service responsable de l'organisation		Bureau d'Etude et de Programmation	
Service responsable de l'évaluation		Secrétariat des étudiants	

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Théorie et pratique du son (Technique du traitement du son)	Mixage Cinéma	1,5	obligatoire	TP
Technique	Théorie et pratique du son (Techniques de mesures électroacoustiques)	Techniques de mesures électroacoustiques	1,5	obligatoire	EO+EC

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Descriptif	Éléments méthodologiques du montage son, du mixage cinéma et des pratiques de télévision.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	3 cr
Pondération	3%
Volume horaire	45 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,7,8
Niveau de certification	6
Prérequis	UE.Son.B2.7
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	B3
Quadrimestre de programmation	12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Théorie et pratique du son (Technique du traitement du son)	Méthodologie du montage son	0,5	obligatoire	EC
Technique	Théorie et pratique du son (Technique du traitement du son)	Théorie du mixage	0,5	obligatoire	EC
Technique	Théorie et pratique du son (Technologie de la prise de son)	Technologie du studio TV	0,5	obligatoire	EO

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Descriptif	Éléments complémentaires d'électroacoustique et approche des questions essentielles de l'acoustique architecturale.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	5 cr
Pondération	3%
Volume horaire	75 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,7
Niveau de certification	6
Prérequis	UE.Son.B2.8
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	B3
Quadrimestre de programmation	12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Général	Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Électroacoustique)	Électroacoustique 3	1,5	obligatoire	EO
Technique	Théorie et pratique du son (Acoustique architecturale)	Acoustique architecturale	1	obligatoire	EE

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)		Stage
Identifiant de l'UE		UE.SON.B3.17
Descriptif	Stage en milieu professionnel (Voir annexe 8 du RDE).	
Obligatoire/optionelle	Obligatoire	
Crédits ECTS	5 cr	
Pondération	6%	
Volume horaire	60 h	
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,6,7,8,9	
Niveau de certification	6	
Prérequis	UE.Son.B2.7	
Corequis		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français	
Position Chronologique de l'UE	B3	
Quadrimestre de programmation	12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)	
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.	
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation	
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants	

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Stages ()	Stage Son (B)	1	obligatoire	TE

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)		Travail écrit de fin d'études (TEFE)	
Identifiant de l'UE		UE.SON.B3.18	
Descriptif		Écriture d'un travail de réflexion de fin d'études en lien avec le cursus étudié (Voir annexe 10 du RDE).	
Obligatoire/optionelle		Obligatoire	
Crédits ECTS		8 cr	
Pondération		5%	
Volume horaire		30 h	
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)		1,3	
Niveau de certification		6	
Prérequis		UE.Son.B2.7	
Corequis			
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	
Position Chronologique de l'UE		B3	
Quadrimestre de programmation		12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)	
Evaluation		Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.	
Service responsable de l'organisation		Bureau d'Etude et de Programmation	
Service responsable de l'évaluation		Secrétariat des étudiants	

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Suivi du travail de fin d'année ()	Suivi du travail écrit de fin d'études (TEFE)	0,5	obligatoire	TE
	Travail écrit de fin d'études ()	Travail écrit de fin d'études (TEFE)	2,5	obligatoire	TE

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Descriptif	Première approche d'une réalisation en multicaméra en studio, et une motivation pour s'appropriier le média télévisuel.
Obligatoire/optionelle	Obligatoire
Crédits ECTS	2 cr
Pondération	2%
Volume horaire	60 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,2,3,4,5,6,7,8
Niveau de certification	6
Prérequis	UE.Son.B2.7
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	B3
Quadrimestre de programmation	2
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	Prise et traitement du son (Prise de son)	Exercice multicaméra	2	obligatoire	Titulaire

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.